



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24145334

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

30 SEP. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : 0863.743.923

Nom

(en entier) : VHL TECHNICS
(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Charles Richet 4, 7180 Seneffe, Belgique

Objet de l'acte : Extrait de l'acte de nomination -commissaires

Pendant l'assemblée générale spéciale de VHL Technics SRL le 19 septembre 2024, la décision suivante a été prise :

L'assemblée générale nomme KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem (ci-après "KPMG"), en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans, afin d'auditer les comptes annuels de VHL Technics BV pour les exercices comptables clos les 30 septembre 2024, 2025, 2026. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. KPMG a désigné madame Ellemarie Bex (IRE Nr. A02737), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. Les émoluments du commissaire pour le contrôle des comptes annuels pour l'année comptable se clôturant le 30 septembre 2024 sont de 10.000 EUR, hors frais et TVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de KPMG ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris cotisation par mandat) que KPMG est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Vanhulle SRL, administrateur,
avec représentant permanent
Vanhulle Johan.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).